

V. Le maire et son lego : l'urbanisme

Pour commencer, un constat. Il n'y a jamais eu autant d'argent dans ce pays, l'un des plus riches et les mieux dotés de la Terre. Pour autant on a, depuis quelques années, rarement aussi mal urbanisé et parfois aussi mal construit.

Tout y concourt, de l'utilisation de matériaux peu durables jusqu'au caractère hétéroclite des constructions en passant par l'absence de protection des sites, l'imperméabilisation systématique des sols, la reproduction à l'infini de zones commerciales totalement banalisées où seules comptent les enseignes et leur visibilité, la rareté des baux à construction.

Il y a aussi la densification des zones « sociales » bétonnées, en dépit des nobles intentions officielles, l'excès de routes bien faites mais très mal traitées en termes de paysage, l'utilitarisme totalitaire des maîtres d'ouvrage en matière d'architecture, un mobilier urbain médiocre et envahissant, le refus des lignes courbes et des matériaux nobles, les bâtiments abandonnés dans le paysage ou en milieu urbain sans aucune sanction pour leur propriétaire.

Il y a enfin un mépris souverain des problèmes de déplacement des handicapés et des PMR, le problème de la visibilité des réseaux insuffisamment traité par des responsables incapables de maîtriser l'évolution technique, l'absence à peu près totale de convivialité autre que strictement commerciale et le bannissement en périphérie des grandes installations sportives.

Les axes structurants disparaissent et se banalisent progressivement, la qualité générale des lieux aussi. La Consommation, la Voiture et le Court Terme en général sont rois.

Qu'on songe aux Champs-Élysées, symbole même de notre capitale, que seule une intervention décidée a sauvé d'une invasion totale par les lieux de fast-food !

Quant au discours officiel sur le développement durable, l'écologie, le bruit, les transports, le logement pour les étudiants, les jeunes travailleurs, les personnes âgées, il est démenti quotidiennement dans les faits. La volonté écologique, réellement présente dans le public, se concentre sur certains combats qui ne sont pas forcément les bons comme le faux débat sur la densification, ni les plus importants.

Le budgétarisme qu'on pourrait définir comme la pratique consistant à moduler les projets ou les politiques autour des ressources financières immédiatement mobilisables à court terme, exerce ici aussi son influence désastreuse. En résumé, c'est bien le cas de le dire, l'arbre cache la forêt et plus on parle de développement durable, moins on en fait.

Les conséquences en sont un gaspillage considérable d'argent public et privé, de graves conséquences psychologiques et donc sociales en milieu urbain dont nous avons récemment vécu un nouvel exemple avec l'embrasement des banlieues, des dommages parfois irrémédiables à l'environnement en milieu rural. Il est intéressant par exemple de constater que l'ensemble du public ne s'intéresse plus qu'aux monuments du passé même relativement récent et à leur environnement. Il ne trouve plus de véritable convivialité de plaisir partagé dans ce qu'on lui propose de récent et qui a presque inévitablement un caractère commercial. **La consommation côte à côte remplace l'échange convivial** autour de points fixes de l'esthétique.

Chez une créature, l'Homme, que sa constitution physique ne destine certes pas – en étant optimiste- au travail exclusif de ses neurones, et qui reste en principe un bipède susceptible d'exercer son corps, on encourage aujourd'hui durablement au travers du traitement du couple environnement-transport, un comportement physiquement larvaire pendant toute une vie.

Cela ne peut qu'avoir des conséquences redoutables en termes de santé générale, ainsi que l'on commence à s'en apercevoir, avec la généralisation de certaines maladies et de l'obésité, le développement des atteintes psychiques, l'agressivité des jeunes et des moins jeunes sans compter ce que l'on n'a pas encore découvert et qui reste à venir.

Or, comme le rappelait si bien Pascal, l'Homme n'est ni ange ni bête. Il tient donc un peu des deux et il est indispensable de s'en souvenir en matière d'urbanisme. L'équilibre des environnements de vie (logement, lieu de travail, équipements de loisir et de sport), leur articulation au moyen des transports, les modes utilisés par ceux-ci, les lieux de convivialité et de repos ou d'approvisionnement devraient exprimer une volonté politique, non être l'objet d'un pseudo-urbanisme libéral et utilitaire comme aujourd'hui.

Mais avant de chercher à reconstituer le puzzle et à reconstruire, demandons-nous à qui sont imputables les comportements actuels en urbanisme. Elles sont, nous semble-t-il, multiples.

Il y a d'abord **les maîtres d'ouvrage**, car dans un tissu urbain déjà très densifié, où les charges foncières sont souvent élevées, il est difficile de pratiquer un urbanisme général de qualité. Tout le monde n'est pas le baron Haussmann et ne bénéficie pas des mêmes appuis que lui de la part du pouvoir politique si bien que le résultat général, quel qu'il soit, résulte plutôt de la juxtaposition et de l'interpénétration des réalisations de nombreux maîtres d'ouvrages que d'un plan organisé.

Qui sont ces maîtres d'ouvrage ? Si l'on excepte le tissu pavillonnaire suburbain qui relève généralement de l'initiative individuelle, ce sont les collectivités et établissements publics, les groupes HLM, les aménageurs de ZAC (SEM ou autres) et les promoteurs privés qui constituent le gros des troupes.

En ce qui concerne les collectivités publiques, elles interviennent naturellement à un double titre. Elles sont prescripteurs d'urbanisme au travers des POS et autres PLU mais aussi maîtres d'ouvrage, directement ou via leurs satellites, principalement les sociétés d'économie mixte.

Les élus y jouent ou sont censés y jouer, un grand rôle. Comme toujours dans leur cas, leur présence dans le processus amont de décision, présente des avantages et des inconvénients. L'avantage est évident puisque les représentants du peuple, tempérés par l'intervention d'associations plus ou moins compétentes et combatives, sont là pour exprimer la volonté citoyenne. On l'oublie d'ailleurs souvent, au point que certains s'imaginent, sans être passés par l'épreuve du suffrage universel, plus représentatifs voire plus légitimes que ceux qui l'on subie et en pratiquant parfois eux-mêmes, à l'intérieur de leurs associations ou groupes de pression, une démocratie des plus relatives.

Les inconvénients se résument essentiellement à un problème de formation et de compétence, parfois aussi à l'usure du pouvoir.

Il est clair qu'il est beaucoup plus difficile qu'autrefois de s'improviser urbaniste.

Au « bon vieux temps » tout homme de goût pourvu d'argent et d'un bon architecte pouvait faire quelque chose de bien dans un espace ouvert et grâce au bon sens et à la qualité des matériaux. Le développement durable s'imposait, dans une certaine mesure, naturellement.

Plus récemment le baron Haussmann et quelques autres réussirent à façonner des villes entières qui ont remporté l'adhésion de plusieurs générations même s'il y avait aussi beaucoup de scories urbaines. Aujourd'hui, le processus de décision est devenu aujourd'hui principalement collectif et complexe, voire compliqué et tout se ligue pour empêcher le décisionnaire local ou régional, rituellement taxé d'être pharaonique, bétonneur et autocrate, de voir grand au bénéfice des générations futures.

Tout le pousse, au contraire, à sacrifier aux intérêts commerciaux à court terme ou à l'égoïsme fondamentaliste des gens déjà installés et qui prétendent sauvegarder un « environnement » qui n'est que leur voisinage immédiat : Not in My BackYard, comme disent nos amis anglo-saxons !

De nombreux aléas incarnent cette complexité. L'alternance politique, la concentration du pouvoir chez quelques grandes entreprises publiques ou privées, le manque de conception d'ensemble et de projections à moyen terme conduisent à lancer des projets sur la base d'options techniques non cohérentes avec la visibilité financière et politique, en d'autres termes en pratiquant des impasses budgétaires graves. C'est en particulier le cas dans les projets de transport urbain, où des traites son allégrement tirées sur l'avenir alors que le transport est pris en compte en aval et non en amont des décisions.

A supposer même qu'un projet de quelque envergure ait pris forme, toute décision doit se frayer un chemin à travers un maquis invraisemblable de dispositions juridiques censées protéger le public. Non seulement ces dispositions contraignent fortement l'action, mais elles évoluent constamment et servent d'appui à tous ceux qui, de façon parfois justifiée mais souvent aussi systématique et irraisonnée, ont pour seul objectif la paralysie de tout projet d'envergure, quelles que soient ses qualités et en faisant prévaloir à tout prix, de façon irraisonnée, un critère particulier sorti de son contexte tel que, par exemple, la hauteur des bâtiments. Ainsi, l'administration des appels d'offres tend à devenir plus ou moins incontrôlable et incohérente, les différentes administrations de l'Etat développant des doctrines différentes à leur sujet, avec pour résultat une paralysie générale qui ne profite ni aux entreprises, ni aux maîtres d'ouvrages, ni à l'Etat, encore moins au citoyen.

De façon plus générale, le juridisme se répand. Il avantage, en fait, les gens qui peuvent se payer les conseils les plus compétents ou disposent des fonds propres leur permettant d'attendre indéfiniment la réalisation des projets. Douteux avantage de l'influence américaine véhiculée par l'eupéanisation à marches forcées !

Un exemple typique en sont les usines de traitement des déchets, pourtant essentielles à construire bien et rapidement dans un système comme le nôtre et pour la construction desquelles les maîtres d'ouvrages se voient opposer d'innombrables obstacles, avec pour conséquence imparable le maintien *sine die* de « solutions » bricolées inacceptables pour l'environnement.

Pour passer à travers ces obstacles au bénéfice d'un urbanisme moderne et bien pensé, il faut non seulement la ruse du renard, la patience du serpent et la force du lion, mais surtout un minimum de **compétences**. Or, le consensus politique français, principalement orchestré par des parlementaires issus ou membres de l'administration dans un pays qui s'affiche libéral, s'obstine à voir dans les élus du peuple des gens capables de vivre de leurs rentes et tout comme les gens de qualité d'autrefois, sachant tout sans avoir rien appris. La théorie ridicule suivant laquelle un mandat électif important n'est qu'accessoire au métier continue à avoir de nombreux adeptes, surtout parmi nos hauts fonctionnaires parlementaires qui, et pour cause, ne sont pas concernés par le problème, puisque leur emploi est garanti voire concomitant à leur fonction d'élus.

Le raccourcissement des mandats électifs tout comme celui des fonctions ministérielles poussent à consacrer proportionnellement de plus en plus de temps au court terme et surtout à la communication, de moins en moins à l'étude ou au travail de fond.

L'**Assemblée Nationale** produit force textes qui se bousculent les uns les autres.

Ils ne concernent que rarement l'urbanisme en tant que tel, mais ils ont très souvent des implications en termes d'urbanisme, comme les lois sur les marchés publics, le logement social ou d'autres encore. De ce fait, dans une matière où une durée de 5 ans est un minimum pour créer quoi que ce soit et où la possibilité de prendre l'initiative et d'assurer une synthèse jouent un grand rôle, il n'est plus rare de voir les règles du jeu modifiées en cours de partie tandis que la valse des acronymes et l'empilement des règles devient endémique. C'est particulièrement vrai dans le domaine du logement social, véritable concours Lépine de l'inefficacité. Par ailleurs de bonnes lois, comme la loi LOLF, butent sur le manque de volonté politique susceptible d'en faire un outil de transformation de l'Etat et donc de restaurer l'une des ses attributions les plus essentielles, celle d'assurer dans des conditions économiquement acceptables la bonne coordination de l'urbanisme dans le temps et dans l'espace.

Le **Sénat**, définitivement ancré à droite, en a perdu toute utilité réelle alors qu'il pourrait peut-être jouer un rôle modérateur utile dans les grands projets. De temps à autre, il se mêle intelligemment d'une problématique et démontre alors ce qu'il pourrait faire si...

Les **Conseils Généraux et Régionaux** disposent politiquement et financièrement de moyens significatifs mais la superposition de leurs prérogatives respectives rend l'articulation difficile. De plus, les régions gardent un caractère plutôt « vache à lait » du fait de structures lourdes et de majorités difficiles à gouverner.

De façon plus générale, le système de décentralisation « en mille-feuille » rend difficile tout politique sérieuse d'urbanisme. Ainsi, la Région Ile-de-France est censée être responsable d'un SDAURIF mais elle n'a aucune réelle autorité dans ce domaine sur les départements, les agglomérations ou les villes qui détiennent chacun une parcelle du pouvoir et campent dessus. Quant le désir d'une « élaboration démocratique » s'en mêle, on aboutit nécessairement à des études et à un processus décisionnel qui prend des années. De plus, un tel schéma retrouve relativement peu crédible du fait de l'absence de planification, des modes inspirées du libéralisme européen et des bonnes idées qui traversent le champ de tir comme celle des pôles d'excellence (ou de compétitivité) au sujet desquels chacun a sa propre vision. Comme l'urbanisme se décline en aval de ces décisions, il en devient le parent pauvre alors qu'il devrait leur être intégré au départ.

Lorsque les maîtres d'ouvrage sont des **administrations publiques ou para-statales**, et la lecture des rapports des Cours des Comptes en fournit chaque année force exemples, il y a aussi des problèmes.

Ce n'est certes pas nouveau et personne n'est parfait, mais l'on n'a vraiment pas le sentiment que les choses s'améliorent ni surtout qu'il y ait une bonne coordination au niveau de l'Etat. Les grands projets cristallisent des oppositions, à l'origine desquelles les rivalités entre grands corps sont souvent présentes... Certaines administrations, comme les Monuments Historiques, la Culture ou l'Education Nationale font preuve, sous les prétextes les plus divers, d'une inertie qui dépasse parfois les bornes et que seule la création d'un service national du patrimoine rassemblant l'ensemble des biens de l'Etat pourrait probablement briser. La gestion ou la pseudo gestion de privilèges tels que les appartements de fonction, la superposition des responsabilités comme dans le cas du RFF et de la SNCF, le manque d'initiative et la confiscation des crédits de fonctionnement par l'entretien courant ou une gestion des moyens déficiente, tout cela génère au quotidien d'innombrables difficultés pour ceux qui doivent passer par les fourches caudines.

Quant aux **collectivités locales**, ce n'est qu'à partir d'une certaine taille qu'elles peuvent vraiment penser à « faire » de l'urbanisme. De ce point de vue, la décentralisation devait apporter une amélioration en permettant à la quasi totalité des collectivités de participer à la création ou à la modification de leur environnement urbain. Il est en effet possible dans ce cadre de mettre en commun les outils actuellement disponibles comme les SEM ou les OPHLM, avec un meilleur contrôle et un poids accru par rapport aux partenaires extérieurs, tout en gardant la proximité du terrain.

Cependant, la rage de tout privatiser au lieu de réformer la gestion publique gagne aussi dans ce domaine puisque les SEM, pourtant conçues à cette fin, se voient contraintes aujourd'hui de participer à des appels d'offres en concurrence avec les aménageurs privés, ce qui n'a finalement aucun sens, quand on y réfléchit. Une fois de plus, au nom du dénominateur commun « européen », on importe de force par morceaux un modèle de fonctionnement social qui ne se conçoit que pris globalement dans un autre pays ou ensemble d'autres pays, dont les caractéristiques sociales et politiques sont différents même s'ils sont respectables.

Les maires, quant à eux, sont sensibles aux problèmes à court terme de certaines catégories d'électeurs : automobilistes, petits commerçants, exploitants touristiques, usines plus ou moins monopolistiques en termes d'emploi local, etc. De ce fait, et sans être nécessairement électoralistes ou faire du campanilisme leur cheval de bataille, leurs politiques manquent souvent de souffle car ils peuvent être découragés par la fédération permanente des oppositions, objectivement encouragée par le système.

Disons enfin un mot des **promoteurs**. Ce secteur est probablement sous-développé en France. Des concentrations incessantes l'affectent, le recours systématique à la soustraction génère de plus en plus de finitions douteuses dans des objets chers : on ne compte plus les jeunes copropriétés obligées de batailler pour obtenir de promoteurs la simple bonne finition d'un immeuble vendu 4 500 euros le m².

Aux difficultés propres des maîtres d'ouvrages que nous venons d'évoquer viennent s'ajouter les problèmes généraux.

Le principal d'entre eux est sans doute le prix du foncier ou plus exactement la place que le prix de celui-ci occupe dans le développement de l'urbanisme. En effet, pour des raisons culturelles sans doute issues d'une vision paysanne qui survit en milieu urbain, la plupart des maîtres d'ouvrage, même ceux qui se livrent à des activités essentiellement locatives, n'envisagent guère de travailler sur un foncier et où un bâti qui ne leur appartient pas.

Ainsi, le maître d'ouvrage étant en France généralement propriétaire ou acquéreur du sol, le travail de la charge foncière est devenue pour lui, dans de nombreuses régions, une véritable obsession. Elle conduit nécessairement à parcelliser le foncier pour essayer d'en acquérir le moins possible, à rogner sur les espaces verts, à économiser sur les coûts de construction et donc sur le développement durable ou l'esthétique jugée inutile et coûteuse. On aboutit ainsi à une situation paradoxale. La collectivité territoriale qui est éternelle et peut donc d'une part amortir des coûts sur une longue durée et travailler à long terme, se voit déshabiller de la propriété des sols par une multitude d'opérateurs pour qui la qualité de l'urbanisme général n'a qu'un intérêt secondaire qui n'en sont de toutes façons pas responsables et qui ont vocation à réaliser un profit immédiat.

Une autre difficulté réside dans l'habitude française de travailler sous forme de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC). Cette procédure, qui présente un certain nombre d'avantages. Entre autres, elle peut responsabiliser et démocratiser le fonctionnement de l'urbanisme local. Mais elle a aussi des inconvénients.

De fait, les collectivités locales sont théoriquement responsables de leur propre urbanisme au travers des POS et des PLU. En fait, le principe même des ZAC a fait pas mal de ravages urbains dans la mesure où la maîtrise d'ouvrage en échappe en réalité à la collectivité publique politiquement responsable, au bout d'un certain temps de fonctionnement de la ZAC, prisonnière du contrat avec l'aménageur qui la régule en fonction des besoins du marché... et des siens propres. En effet, l'attribution de la responsabilité d'aménageur fait l'objet d'un appel d'offres dont les Sociétés d'Economie Mixte d'aménagement sont de plus en plus exclues au profit d'aménageurs privés. Sur le papier, ceux-ci sont censés refléter les volontés urbaines et l'engagement financier des collectivités.

Il devient dès lors difficile de respecter un urbanisme cohérent et de qualité, car ce n'est plus le pouvoir politique local qui en décide mais, de facto, l'aménageur dont l'attachement au tissu urbain local est évidemment d'un degré beaucoup plus faible. Il en irait probablement autrement si les collectivités locales pouvaient travailler dans le temps et sans préoccupations de « rentabilité » immédiate un foncier stratégique qui leur appartiendrait.

Au niveau du Droit et des règlements, des difficultés existent également. La France est, on l'a vu, un pays où l'esprit de ruralité plus ou moins hérité des Romains à travers les Gaulois reste très présent au niveau du Droit alors que le contexte de vie a énormément évolué. Les Romains, qui étaient des gens dynamiques et pratiques et de grands urbanistes, auraient d'ailleurs très probablement inventé autre chose ! La France continue de fonctionner dans un esprit patrimonial qui se traduit entre autres par un système aberrant de gestion des sols qui conduit par exemple à en privilégier de façon absolue la propriété privée. On en voit d'ailleurs les conséquences étonnantes dans le domaine du logement social, où l'on prétend justifier en parallèle le tout-locatif . Il en résulte donc mathématiquement que les bailleurs ne peuvent être qu'institutionnels !

A l'exception des départements de l'Est, la souplesse du transfert de propriété est insuffisante, ce qui rend les opérations d'amélioration de l'urbanisme et la mobilité économique difficiles à réaliser et le montage de mécanismes financiers créatifs difficiles, par exemple pour favoriser l'accession, qu'elle soit sociale ou non.

On peut y voir l'une des raisons de la prolifération des résidences secondaires, y compris chez des personnes qui passent une vie entière en logement social. Le capital n'est donc pas créé là où il est le plus utile, c'est-à-dire sur le lieu de vie le plus durable.

A l'inverse, il est à peu près impossible de porter remède aux conséquences désastreuses du non règlement des successions ou des faillites commerciales. Des logements utiles et en bon état restent abandonnés et des ruines de tous ordres perdurant pendant des années au vu et au su de gens durablement sans abri décent.

Si le Droit n'aide pas trop le bon urbanisme en France, les **règlements** ont également certains effets négatifs. La réglementation générale de l'urbanisme, bien appliquée, permet aux administrations gestionnaires d'assurer un fonctionnement à peu près harmonieux du système. Mais les problèmes ne proviennent généralement pas du secteur « professionnel » de la réglementation, tel qu'il est in globo géré par les DDE. Ils proviennent d'autres administrations.

Un premier problème est dû à l'analyse erronée menée par l'administration des Finances. Celle-ci, poursuivant certains abus consistant entre autres dans les ententes sur marchés dans le chef des entreprises, estime qu'elle ne dispose pas du personnel suffisant à cette mission. Elle a donc décidé, en substance, de les poursuivre dans le chef des administrations et collectivités responsables des marchés en les soumettant à un formalisme inefficace par rapport au but recherché mais redoutablement efficace, par contre, par la déperdition colossale d'énergie et de motivation qu'il génère dans les forces vives de la nation et les auteurs d'urbanisme en particulier. Les procédures sont interminables, très vulnérables au plan juridique et introduisent une forme de suspicion légitime vis-à-vis des collectivités territoriales, soupçonnées en permanence de porter atteinte, ce qui est un comble...aux intérêts des entreprises privées !

Il est à craindre, malheureusement, que cette situation ne perdure, car elle est relayée par le réseau déconcentré de l'Etat, qui soumet toujours les collectivités locales, réputées potentiellement capables de toutes les turpitudes, à une tutelle pesante et globalement inutile, surtout si l'on se réfère au cadre européen, largement encensé par ailleurs par ceux qui font du pointillisme en matière de réglementation nationale.

L'application des nouveaux marchés tels que les marchés de définition, fournit un nouveau cadre à l'arbitraire étatique. On voit en effet des administrations de l'Etat tenir des positions de doctrine différentes. Au lieu d'établir d'abord un chemin juridique sûr et praticable par tout le monde, on cherche à prendre en otage les opérationnels et, pour simplifier, à les obliger à essayer aux dépens du public les plâtres d'expérimentations juridiques que les tribunaux ne maîtrisent pas toujours.

Disons encore un mot des **normes**. Instaurées en principe pour des raisons de sécurité ou d'humanité, elles peuvent avoir et ont souvent en pratique, des effets pervers.

C'est ainsi que la construction métallique, autorisée dans la plupart des pays européens et en particulier au Royaume-Uni et en Allemagne, semble largement bannie en France en ce moment pour des motifs techniques. Elle offre pourtant des solutions intéressantes à de nombreux problèmes. Charge des sols, liaisons esthétiques dans certaines zones, rapidité de construction, économie pour des projets d'habitations sociales bon marché, voire mobilité de bâtiments légers sont autant d'avantages qui restent pour l'instant très sous-utilisés.

Il en va de même des normes pour l'accès handicapés ou PMR. Si la législation va bien évidemment dans le bon sens, elle a encore des « trous » inquiétants, probablement dus à l'action de puissants lobbies. C'est ainsi que pour la réhabilitation ou la rénovation d'un ensemble HLM, ce sont les normes d'accès du permis d'origine qui s'appliquent !

Inversement, l'application stricte des normes maximalistes d'aujourd'hui conduit certains maîtres d'ouvrages désargentés (la SNCF par exemple) à renvoyer sine die, voire à abandonner carrément la réalisation de certains travaux pourtant indispensables dans les gares. Pourtant, au quotidien les **PMR** y circulent bel et bien !...

Au niveau des professionnels, quelles sont les difficultés ?

De façon générale, les professionnels font où on leur dit de faire et réagissent en fonction du rapport de forces économique qui les confronte à leur maître d'ouvrage. Or, autant les entreprises d'exécution se défendent bien, quoique de façon cyclique, vis-à-vis des maîtres d'ouvrage, autant les architectes sont en France dans une situation délicate, comme d'ailleurs de nombreuses professions de service.

La plupart des agences d'architecture, échaudées par les années difficiles où elles ont dû réduire brutalement la toile, attendent la commande et doivent donc rester assez humbles par rapport à leurs maîtres d'ouvrage, par exemple dans le domaine du logement social. Elles recherchent par contre volontiers l'appui des prescripteurs locaux, généralement les collectivités locales ou les **ABF**, quand ceux-ci veulent bien les aider, pour aller dans le sens de la qualité des projets grâce à une application adéquate des règles d'urbanisme. Par ailleurs, et ceci explique largement cela, le recours à un architecte n'est en France obligatoire que pour des projets relativement substantiels alors que le recours à des constructeurs « clés en main » ou à des fabricants industriels de vérandas est libre. On a ainsi les mauvais côtés de l'industrie du bâtiment sans en avoir les bons alors que le client paie de toutes façons. En effet le devis de l'architecte « maison » du constructeur ou du vérandaliste est de toutes façons intégré dans le prix sans que le client puisse dans ce cas bénéficier d'une maîtrise d'œuvre indépendante dont il a souvent besoin.

Comme dans la plupart des professions de service, **l'individualisme** des architectes existe et peut poser problème. Malgré certains progrès comme l'apparition d'un dossier d'intégration dans le site dans les permis de construire, les projets de constructions présentés sont presque toujours conçus, non comme faisant partie d'une harmonie locale dans un quartier ou une zone, mais en eux-mêmes, avec un degré d'intégration très faible et parfois nul. C'est l'œuvre individuelle qui compte d'abord !

Les murs pignons gigantesques et nus, une forme de toit inadaptée au lieu, les modénatures et les matériaux proposés à l'économie ne sont pas rares. Il y a aussi les modes, parfois ridicules, qui font se succéder et coexister le style néo-vénitien, les ailes d'avion, le faux classique à la Bouygues pour ne pas parler du style « minimaliste » cher à bien des organismes HLM, le tout dans une qualité d'exécution très variable.

Que pensera-t-on de tout cela dans quelques années ?

Bien sur, il y a toujours eu dans le passé des écoles d'architecture allant de pair, souvent, avec les époques. Mais alors que le temps laissait se déployer un style qu'on aimait ou non mais qui constituait une harmonie dans son rapport avec le contexte naturel et historique, la rapidité d'évolution des idées fait coexister aujourd'hui des styles d'une qualité d'exécution souvent moyenne et qui constituent dans de nombreuses villes de banlieue un paquet hétéroclite où l'Homme ne se retrouve plus.

Ceci n'est pas sans conséquences comportementales, car la coexistence quotidienne avec le laid ou le quelconque ne saurait induire de comportements positifs. Lorsqu'on est contraint de vivre dans un environnement déprécié, on se sent soi-même déprécié. Il est très frappant de constater, par exemple, que les classes favorisées habitant dans de bonnes conditions la petite couronne parisienne s'intègrent difficilement à leur propre environnement, contre lequel elles nourrissent des préjugés tenaces et parfois justifiés. En effet, leurs résidences sont en contraste avec une ville de mauvaise qualité esthétique, sans bâtiments anciens valorisants, infestées d'un mobilier urbain réducteur et banalisant, de voiries bruyantes, de stationnement proliférant et de façon générale on ne peut moins propice au développement de la vie sociale en extérieur. Or, ce milieu urbain non socialisé est lui-même générateur chez les habitants économiquement plus favorisés de comportements de fuite nuisibles à la désormais fameuse mixité sociale.

A l'inverse, les moins favorisés se voient souvent infliger, même quand il ne s'agit pas de cités monstrueuses, un environnement au rabais où les espaces verts sont chichement mesurés, peu ou pas entretenus, le mobilier urbain imposé sans concertation au gré des bailleurs sociaux, les œuvres d'art absentes ou marquées par l'époque.

Qu'en est-il de la technique ? En France, les écoles d'ingénieurs ou d'architectes bénéficient à juste titre d'une réputation flatteuse, mais l'esprit de système l'emporte parfois sur le bon sens et surtout sur le sens pratique.

Les **procédés de construction** sont, tout au moins en région parisienne car dans certaines régions, des procédés semi-traditionnels viennent tempérer la situation, d'une désolante uniformité. Au motif –ou au prétexte- de normes nationales plus sévères en termes de sécurité que dans d'autres pays européens qui seraient paraît-il irresponsables (?), le béton est devenu roi alors que dans de nombreux cas d'autres procédés et en particulier la construction métallique apportent des solutions plus souples voire plus efficaces et pas forcément plus coûteuses à des problèmes complexes et surtout à un ensemble de caractéristiques nouvelles de l'habitat moderne et de besoins sociaux.

Densification des sols, problèmes de repérage et de protection des réseaux, charges foncières énormes, intégration dans l'environnement, budgets d'entretien, mobilité des populations, urgence des situations, les nouveaux paramètres se cumulent pour rendre de plus en plus nécessaire une recherche plus active, synthétisant les besoins émergents pour leur apporter de nouvelles réponses.

Le choix des matériaux se fait trop souvent dans un esprit exclusivement utilitariste à court terme. C'est le règne plus ou moins absolu du béton ravalé ou de la pierre agrafée, deux procédés dont le vieillissement extérieur est souvent d'un effet très laid dans des régions humides et polluées comme les nôtres, surtout lorsqu'il se marie à la pingrerie des propriétaires institutionnels ou privés des ouvrages.

A toute objection, on répond invariablement que le maître d'ouvrage n'a pas d'argent ou que les normes interdisent de faire autrement, deux arguments difficiles à contrebattre pour des non-spécialistes, même si l'on a le sentiment très fort qu'ils dissimulent un désolant manque d'imagination et de vision à moyen terme.

Pourtant, l'on sait fort bien que le gros des budgets soi-disant miséreux est gaspillé dans l'acquisition des sols, qu'en matière de construction le beau coûte à peine plus cher que le laid et que dans de nombreux pays européens, l'utilisation de la pierre, l'acier, du bois ou d'autres matériaux n'a pas l'air de troubler les gens plus que cela ni de rendre l'architecture plus laide, bien au contraire.

La brique a également mauvaise presse en région parisienne, pour ne pas parler de la pierre de taille ou de la meulière. Ces matériaux apportent pourtant une noblesse et une qualité d'entretien irremplaçables en environnement agressif (bruit, pollution, précipitations, tags). Le bois est à peu près totalement banni, alors qu'il procure un élément de chaleur humaine et de rapprochement avec la nature, en plus de qualités techniques essentielles dans certains cas.

La construction individuelle souffre des mêmes maux que l'habitat collectif et même pour les extensions de maisons particulières, avec des maîtres d'ouvrages disposant d'honnêtes moyens financiers, la qualité est bien difficile à obtenir. Tel propriétaire individuel qui s'achète sans frémir le 4x4 à 50 000 euros dont le taux d'utilisation est faible et la pérennité davantage encore, ergotera interminablement sur les 10 000 euros du ravalement de sa maison.

Les volets en plastique obligatoirement blancs (la couleur, c'est trop cher et puis, vous comprenez, les clients - ou les locataires si c'est du HLM - n'aiment pas ça...), les ravalements « ton pierre » ou beigeâtre à bon marché, l'absence de trompe l'œil, les lignes obligatoirement rectilignes, les « pissettes » disposées pour évacuer l'eau de balcons destinés à rester vides à cause du bruit, les combines entre certains syndics et les entreprises, tout concourt à la médiocrité.

Après la finition, il y aura aussi les antennes télé et les paraboles (Dieu merci, les techniques nouvelles arrivent) les espaces verts chichement distribués, encore moins entretenus (les gardiens, ça coûte et avec les 35 heures..), les tags (que fait la municipalité ?..), les crottes de chiens et les boîtiers EDF ou Télécom d'où dépassent définitivement des tubulures en plastique vertes ou vermillon du plus bel effet. Pour une fois, les couleurs sont autorisées !

Certains immeubles construits sur des terrains achetés à prix d'or sont déjà, après dix ou quinze ans, dans un état déplorable et malheureusement définitivement tel. Nous avons en effet mis en place un système où la qualité de certains éléments de construction est conçue pour durer dix ans. En même temps, on s'interdit pratiquement la reconstruction ou même une rénovation éventuelle avant de nombreux lustres, dans un contexte où l'entretien coûte de plus en plus cher, les budgets d'entretien sont souvent trop mesurés et les travaux de plus mal supportés par des habitants excédés par le bruit.

Il appartient donc à l'autorité locale de veiller avec la plus grande attention au contexte des finitions et des ravalements, sous peine d'une dégradation rapide de l'environnement bâti. Elle doit aussi veiller à la qualité des exécutions, à leur conformité aux permis déposés, à la sauvegarde des environnements. Encore doit-elle disposer pour cela de moyens coercitifs suffisamment convaincants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Aux difficultés dues séparément aux différents acteurs de l'urbanisme, s'en ajoute une autre : la très large absence d'une vision globale de l'urbanisme, alliant les options dans quelques grands domaines d'activité : politique des transports, environnement et réseaux, politique du foncier, décentralisation équilibrée du pouvoir d'urbanisme, création d'un consensus avec les administrations participantes (Equipement, Economie et Finances, politique de la Ville, Environnement) sur la cohérence et la répartition des responsabilités. Dans de nombreux domaines, s'imposent des visions rétrogrades : réseaux d'assainissement unitaires malgré l'évolution européenne, politiques retardataires voire rétrogrades sur les emballages et les pollutions animales que l'on s'obstine à collecter *ex post*, adhésion obstinée au transport routier prioritaire et au véhicule thermique, lutte très faible contre l'asphaltage systématique des bassins versants urbanisés, aucune police sérieuse de l'esthétique des centres commerciaux etc.

Dans de nombreux cas, l'Etat est à la remorque de lobbies divers (Bailleurs sociaux, transporteurs, groupes pétroliers, grande distribution, constructeurs automobiles) au lieu de leur imposer sa politique après négociation. Il en résulte que les maîtres d'ouvrages locaux luttent souvent en vain contre le courant et contre des intérêts privés objectivement soutenus par la puissance publique principale.

De tout cela, résulte l'état des lieux que nous avons évoqué en tête de chapitre.

Alors, que faire et comment avancer, si l'on veut améliorer la qualité de l'urbanisme général, faire avancer les projets dans le respect de l'environnement et du développement durable, motiver durablement les intervenants et restaurer une qualité de vie pour tous ?

Ici aussi, c'est une vision à long terme assortie d'une volonté politique forte qui s'impose. C'est donc une action par étapes qu'il convient de mener : étapes préparatoires d'abord, mise en place structurelle ensuite, puis ordonnancement du travail.

I. La première étape nous paraît être celle de l'information et de la sensibilisation.

Il s'agit de tenter de rendre accessible, par le biais de formations à caractère obligatoire, les données fondamentales de l'urbanisme à la totalité des élus exerçant des responsabilités dans ce domaine. Cela veut dire les familiariser avec les problèmes écologiques majeurs, relatifs à l'environnement, aux transports, au traitement des déchets, aux sources et à la gestion de l'énergie. C'est aussi s'adresser directement au public par le biais de media importants ainsi qu'aux jeunes, pour le rendre de plus en plus capable d'apprécier la qualité de la gestion des élus dans ces domaines, au-delà des lieux communs et des préjugés.

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important dans ces domaines, par le biais par exemple de Conservatoires Territoriaux de l'Environnement qui ne se borneraient pas à administrer des espaces verts mais établiraient un lien entre la vie quotidienne et la durabilité des actions.

Bien des choses ont certes été faites dans ce domaine, mais il faut reconnaître que dans l'esprit du public les problématiques principales (assainissements lourds, transports publics, bruit, logement social) ne sont pas encore touchées et que l'on reste encore assez largement à la « périphérie » de l'environnement « majeur », celui qui devrait déterminer les grands axes de notre urbanisme. Une réflexion profonde reste à réaliser, dont les résultats devraient être médités et transcrits en actions par le pouvoir politique.

L'information doit permettre aux Français de comparer les réalisations dans leur pays et celles d'autres pays, particulièrement les plus densément peuplés. Des réalisations remarquables existent ailleurs, en particulier dans les pays nordiques, à Berlin mais aussi au Brésil ou en Italie. Pourquoi ne pas s'en inspirer ? Dans ce domaine comme dans d'autres, la France ne doit plus être le pays du conformisme, de l'abstention, de la pensée unique et de la vulgarité urbaine.

L'information doit aussi appeler à une réflexion sur les enjeux de la vie, le rôle du savoir et de l'enrichissement personnel, du sport pris en tant que loisir actif et non seulement comme spectacle, de l'intérêt de lieux de rencontre quotidiens dans le calme et la détente. Il doit être possible de retrouver de nouveaux lieux de convivialité comme les cafés et d'éviter de les considérer exclusivement comme des entreprises commerciales ou le rendez-vous de toutes les dérives entre l'alcool et le tabagisme..

Mais l'essentiel est d'amener les citoyens à se poser un certain nombre de questions touchant leur vie quotidienne. On peut ici en évoquer un certain nombre.

Vaut-il mieux investir dans un logement de qualité et s'y équiper au mieux ou consommer de très nombreux biens non pérennes ? Quel est le meilleur aménagement possible de son temps ? Est-il logique que les équipements sportifs soient éloignés des centres urbains ? Pourquoi ne pas consacrer beaucoup plus d'argent public à des transports publics très confortables ? Pourquoi les zones « réservées » au logement social se sont-elles arrêtées à mi-chemin de leur logique en ne créant pas des équipements communs utiles à la vie quotidienne ? Quelles sont les grandes masses d'argent public réservées aux activités essentielles (logement, transport individuel et public, équipements culturels et sportifs) Quels investissements doit-on faire pour les vieux jours et comment les assurer ?

II. La deuxième phase consiste essentiellement à créer des consensus. C'est important et c'est le rôle de « politiques » qui se respectent. On n'en a pas tellement l'impression à l'heure actuelle, où certains tentent vainement d'imposer un aménagement de l'espace qui n'en est pas vraiment un, sans avoir mené une véritable réflexion de fond au préalable. Au bout du compte, qu'y aura-t-il ? Assurément, la crispation et l'échec.

En matière d'urbanisme, quelle devrait être la base d'un consensus urbain ?

Tout d'abord de définir, par espace, un « chef d'orchestre » qui ne prenne pas seulement en compte des données quantitatives mais aussi qualitatives, afin d'assurer aux habitants d'un cadre de vie déterminé géographiquement une qualité de vie. Cela paraît simple à première vue mais il suffit de voir ce qui se passe au niveau de la Région Ile-de-France, par exemple, pour comprendre l'étendue de la difficulté. La Région est, sur le papier, chef de file. Dans la pratique, c'est une assemblée et à ce titre elle tentera nécessairement d'imposer à d'autres intervenants une vision politique que pour certains d'entre eux ils ne partagent pas et à laquelle ils ne pourront que faire entrave, aujourd'hui ou demain si les rapports de force s'inversent. Or l'urbanisme ne saurait être un enjeu de lutte politique permanente, faute de quoi il ne ressemblera à rien car il doit s'inscrire dans la durée et non dans l'incertitude. Si l'on veut arriver à quelque chose il faut donc que ce soit, soit l'Etat, soit un organe concerté rassemblant l'ensemble des titulaires de compétences d'urbanisme qui prenne les grandes décisions. Par contre, l'imposition par la Région d'un SDAURIF que beaucoup sont d'avance fermement décidés à ne pas respecter ne nous paraît pas réaliste.

En quoi devrait consister un consensus ? Il nous semble qu'il s'agirait d'être d'accord sur un certain nombre de principes rédigés en forme de charte.

On pourrait tout d'abord y inscrire, comme dans un schéma directeur, la détermination prioritaire d'axes structurants des principales activités humaines : transports collectifs, zones d'emploi, zones récréatives, lieux conviviaux.

Puis vient l'équilibre éducatif de tous les niveaux et de toutes les orientations d'enseignement (primaire, secondaire, universitaire ; technique et général ; professionnel). Des structures d'orientation, non réservées à l'Education nationale, mais largement ouvertes à tous les partenaires, doivent en permanence jouer un rôle d'ajustement en même temps que d'orientation. Ici aussi, il est en effet incohérent d'admettre l'idée que l'Etat continue à planifier de façon autoritaire un secteur essentiel alors que le schéma général est, lui, décentralisé.

Puis, il y a l'équilibre économique à moyen terme du territoire. On a récemment parlé des fameux pôles d'excellence. A l'arrivée, on a assisté à un joyeux capharnaüm, dû principalement au fait qu'entre la conception du gouvernement et celles des régions ou des départements, l'unité de vues ne régnait pas, c'est un euphémisme de l'écrire. Il importe sur ce point de ce rendre compte que, pour une fois, un peu de technocratie ne serait pas superflue et que la réhabilitation d'une forme de planification consensuelle, orchestrée par l'Etat, serait probablement de mise.

Il s'agit ensuite de travailler sur la qualité d'un certain nombre d'équipements en termes de santé, de sécurité ou d'environnement (services publics, équipements commerciaux, culturels, sportifs). Ainsi que l'exemple du Stade de France le prouve, les retombées d'un ensemble réussi tant sur le plan psychologique que social ou économiques sont considérables et c'est pourquoi tout ensemble dépassant certaines proportions devrait obligatoirement faire l'objet d'une approche globale. L'affaire de l'île Seguin en est un exemple typique. Comment est-il possible qu'un site de ce niveau soit l'objet d'un concours Lépine aussi invraisemblable et d'un tel manque de perspective d'ensemble. Au

gré des recours contentieux, des humeurs ou des intérêts financiers des uns ou des autres, on verra s'élever dans un site exceptionnel ceci ou cela, sans ligne de force précise.

Enfin, le consensus devrait porter sur une proportion minimale d'équipements sociaux en particulier dans certains domaines déficitaires : piscines et stades nautiques, cinémas d'art, équipements sportifs de proximité très diversifiés.

Il devrait en résulter logiquement un plan d'action pluri-annuel pour développer ce qui manque, équilibrer et pérenniser ce qui existe et inscrire le tout dans un environnement structuré et de qualité. Les SDAU ne nous paraissent pas répondre à cette définition, parce qu'il y manque deux aspects essentiels : un véritable consensus politique et une autorité qui puisse contrôler voire imposer la réalisation conforme, et non la conception conforme, ce qui est d'ailleurs impossible. 5) lancer les projets

III. Reprendre le cadre d'action

Est-ce là une politique de la ville ? Oui et non ou plutôt pas encore. Un accord intellectuel sur la pertinence d'un territoire, par exemple celui d'une communauté d'agglomération, et sur ce qu'il serait bon d'y faire, est encore très loin de permettre l'action dans de bonnes conditions. D'autre part, en France à l'heure actuelle, les niveaux de compétence territoriale superposés (communes, communautés, départements, régions, Etat) vont de pair, globalement, avec une spécialisation des missions.

Il en va de même avec les hiérarchies spécialisées en matière éducative (Académies et rectorats, Chambres de Commerce, Secteur Privé), de santé (AP/HP, Hôpitaux à statuts divers, DDASS/ARH) ou sociale (dans un département donné, le nombre des circonscriptions de toutes sortes en matière sociale seulement, dépasse souvent la dizaine). Il en résulte un invraisemblable maquis de cartes politiques, administratives générales, académiques, sociales, fiscales, policières ou autres qui freine considérablement l'action et ne la libère vraiment que lorsque la qualité et la compétence des hommes et des femmes de terrain se combine avec le désir de réaliser ensemble sous l'impulsion de quelques personnalités.

Ou en d'autres termes, lorsque le volontarisme débrouillard parvient momentanément à vaincre l'inertie du système. La simple connaissance de ce désordre organisé nécessite de la part des élus du peuple, comme d'ailleurs des fonctionnaires, des années d'apprentissage.

Encore trouve-t-on aujourd'hui de beaux esprits pour estimer que le cumul devrait être réservé aux hauts fonctionnaires ; cette idée séduisante aura naturellement pour corollaire –mais peut-être est-ce inconsciemment ou non le but recherché – un affaiblissement du pouvoir politique local à travers son instabilité donc, dans le contexte actuel, de l'action. En quoi le peuple en bénéficiera-t-il, nul ne le dit. Et pourtant, aujourd'hui, l'ennemi principal, ce n'est pas les éventuels abus du pouvoir local, c'est le mélange d'inaction, de démission des responsabilités et d'avidité à communiquer qui caractérise aux yeux des gens les « politiques » et qui les décrédibilise.

Cette question est beaucoup plus proche des préoccupations d'urbanisme qu'on ne pourrait le croire, dans la mesure où l'urbanisme n'est pas seulement une science de techniciens travaillant à façon et occasionnellement pour tel ou tel décideur, mais le fait d'un pouvoir stable, compétent mais démocratique qui construit et fait vivre la Ville et de façon plus générale, le Pays.

Or, en fait, le rôle d'initiative en urbanisme, comme d'ailleurs dans les principaux domaines sociaux, n'est plus l'apanage de personne. Les Préfets n'interviennent qu'en situation de crise et les Préfets de région ne sont pas véritablement leurs chefs, les Présidents de région recherchent des majorités. Les autres hiérarques sont plus ou moins spécialisés sauf dans le cas de départements riches qui s'approprient plus ou moins heureusement des compétences facultatives. Les Présidents de Communautés Urbaines et les maires de grandes villes sont probablement les seuls à pouvoir jouer un rôle moteur en urbanisme, car pour les maires de collectivités plus petites, le rapport s'inverse et les difficultés à exprimer sur le terrain, c'est le cas de la dire, une volonté politique positive, sont très fortes.

C'est la raison pour laquelle il paraîtrait utile de rassembler régulièrement les acteurs politiques et administratifs d'un territoire d'urbanisme donné, au-delà même des sensibilités politiques et des attributions théoriques de compétences, afin que chacun prenne conscience des déficits et examine des solutions possibles.

L'objectif serait alors d'élaborer des Contrats Territoriaux d'Urbanisme. Les Contrats existants (Etat-Région, Région-Départements, contrats ressortissant à la Politique de la Ville) sont certes un progrès mais ils ont un caractère essentiellement ponctuel et financier. Cela autorise naturellement certaines dérives et surtout peut prendre l'allure de replâtrage de maux existants dans certaines zones, allant ainsi précisément à l'encontre d'un urbanisme d'harmonie.

IV. Définir des priorités

On a un peu le sentiment, depuis une vingtaine d'années, que les choses ne bougent guère et que les effets d'annonce recherchés par différents gouvernements n'ont que peu d'effet sur l'évolution du réel. Cela pose le problème des priorités c'est-à-dire, d'une certaine manière, celui de la définition du bonheur des gens, dans le sens où les bons Rois l'entendaient, qui voulaient le bonheur de leur bon peuple. L'expression mériterait d'ailleurs d'être creusée, car elle est loin d'être aussi décalée qu'elle ne le semble : pour faire du bon urbanisme, il faut en effet aimer les gens, **tous** les gens et non seulement ceux de sa petite classe sociale ou de son petit électorat.

De fait, il paraît impossible de parler sérieusement d'urbanisme sans parler de valeurs car énoncer et hiérarchiser les lieux et les vecteurs dont les gens ont besoin, c'est dire ce à quoi ils veulent passer leur vie et comment, donc exprimer leur idéal terrestre voire plus si l'on est athée.

La recherche intrinsèque de l'individualisme absolutiste, c'est-à-dire d'une variante agnostique de la « civilisation » nord-américaine est clairement dans l'impasse.

On se rend bien compte que le « moi je » généralisé rend la vie de plus en plus impossible et qu'il faut réagir, devant un certain nombre de facteurs d'alerte, faire en sorte que dans l'existence de tous, la mauvaise monnaie ne chasse pas la bonne.

Bien évidemment, l'urbanisme n'est qu'un des moyens de le faire, puis qu'il y a aussi le Travail, la Culture, l'Education, le Sport, la Philosophie : *mens sana in corpore sano*, ce n'est pas nouveau.

Mais si l'urbanisme ne peut pas tout, il peut beaucoup. Pour y parvenir, il doit cependant se coordonner avec une action vigoureuse dans les autres domaines, exprimer des symboles et ce n'est sans doute pas l'effet du hasard s'il est aujourd'hui, hélas, principalement d'essence commerciale ou utilitaire.

Il faut donc sans doute recueillir les aspirations positives de la société actuelle et chercher à les exprimer au mieux. On peut le faire aussi de façon négative, en cherchant à éviter un certain nombre de maux. C'est d'ailleurs la démarche la plus communément utilisée, même si ce n'est sans doute pas la meilleure puisqu'elle consiste à attendre le sinistre social pour essayer d'y porter remède, d'où les difficultés des politiques de la ville. Aussi, à un moment où certains gouvernements présentent le fait de payer moins d'impôts comme un bien en soi, il est évidemment difficile aux décideurs d'urbanisme de proposer des projets ayant un caractère « gratuit » et non « rentable » à court terme.

V. Pour **lancer les projets**, il paraît là aussi sage de revenir vers le consensus, ce qui ne veut pas dire vers l'immobilisme.

Aujourd'hui, la plupart des projets significatifs sont financés en tout ou en partie, directement ou indirectement par l'Etat et impliquent depuis longtemps des procédures de Déclaration d'Utilité publique plus ou moins rodées.

Elles sont cependant encore critiquables, en particulier nous semble-t-il sur deux points. Le premier, c'est que les procédures de DUP sont fréquemment « saucissonnées » suivant les territoires traversés, par exemple, par les projets de transport, de telle façon que la plupart des partenaires de la concertation n'ont qu'une vision partielle du sujet. Pour la même raison et on l'a vu par exemple lors du développement récent du bouclage Ouest de l'A 86, les partenaires du début du projet sont en général les mieux servis en « compensations » diverses, les difficultés réelles d'intégration dans les sites restant sur les « queues » de projet. Toutefois il s'agit là essentiellement d'un problème de méthodologie qui reste à améliorer

Plus gênante est l'absence d'un regard extérieur global et neutre validant l'utilité sociale réelle d'un projet d'urbanisme de quelques milliards de Francs ou d'euros, sachant que ladite utilité sociale réelle risque fort, si elle existe, d'évoluer significativement dans le temps de sa réalisation. Il paraît indispensable de rechercher une solution sur ce point, car s'abandonner au seul jugement d'une confrérie d'ingénieurs de l'Etat, aussi compétents et individuellement honnêtes soient-ils, n'est probablement pas une bonne idée. Le Sénat, après avoir sélectionné un cabinet spécialisé, pourrait peut-être retrouver un supplément d'utilité en émettant des avis déterminants sur des très grands projets.

Acquérir la culture nécessaire pour justifier, concevoir, discuter et réaliser des projets, c'est le devoir des maîtres d'ouvrage que sont nécessairement des politiques actifs.

La responsabilité en revient à chacun mais aussi à l'autorité, qui doit mettre en place, sur une base obligatoire et gratuite, en liaison avec les formations politiques, les modules de formation appropriés : à partir du moment où l'on admet que la politique est une forme de métier, il est cohérent d'admettre aussi qu'une formation est indispensable à son exercice. Cette formation doit être technique, bien sûr, mais aussi réhabiliter l'intégration des sciences humaines, généralement et paradoxalement peu familières aux élus, à l'action quotidienne. Elle doit aussi avoir un caractère économique, culturel, sportif et serait de préférence, à la carte, complétant la personnalité et la culture des décideurs plutôt que de chercher à la reconstituer.

Il existe déjà un IHEDN, un IHESI. A quand un IHESU, un Institut des Hautes Etudes Sociales et de l'Urbanisme ?

Des élus formés seront à la fois plus pertinents dans leurs analyses et leurs jugements mais aussi plus assurés dans leurs combats face aux inerties administratives, aux lobbies d'argent ou aux corps constitués détenteurs de la « science » technocratique.

Il faut probablement **alléger mais alourdir à la fois les procédures**. Les alléger, en amenant toutes les administrations de l'Etat et des grandes collectivités à rendre compatibles leurs organisations au niveau d'un territoire donné, par exemple celui de la communauté d'agglomération ou d'un district constituant, soit une partie importante de communauté urbaine, soit le rassemblement de plusieurs communautés de communes. Il paraît d'autre part sage de regrouper les avis demandés obligatoirement à un grand nombre d'administrations différentes en un avis unique délivré par le Préfet.

Il est urgent de remettre en cause les procédures d'appels d'offres, devenues le rendez-vous des bureaucraties françaises et européennes. On ne saurait continuer plus longtemps à ressusciter Kafka en tenant d'une part un discours décentralisateur au plan français ou même européen tout en axant, de l'autre, l'action ou plutôt l'inaction administrative sur un catalogue de contraintes ou de normes toujours plus sévères et incohérentes avec les moyens financiers et humains disponibles.

Aujourd'hui, Bercy fait davantage confiance aux chefs des grandes entreprises qu'aux élus locaux. Serait-ce parce que de nombreux grands chefs d'entreprise sont, en France, originaires de l'Inspection des Finances ?

Cette attitude, fondée sur un procès d'intention fait aux décideurs locaux, est incohérente, injuste et condamnable. Il faut de la liberté pour travailler, assortie d'un vrai contrôle administratif, inopiné, par sondages et avec des moyens. On ne dirige pas, on n'a jamais dirigé par des textes ou des circulaires. On n'agit pas par peur d'enfreindre tel ou tel règlement, et la machine qui les produit à tendance aujourd'hui à devenir folle car la loi ou même le règlement font mauvais ménage avec la vision à court terme qui envahit tout.

Le décideur local, habitué au seul Droit Administratif, mal pourvu en services juridiques divers, doit maintenant affronter les feux croisés du Droit Pénal et du Droit Commercial qu'invoquent aussi bien certaines administrations de l'Etat que les associatifs ou le simple citoyen, lorsque le Droit Communautaire ne vient pas en renfort.

Cela commence à faire un peu trop de tireurs dans le saloon pour que le pauvre pianiste puisse continuer à jouer. Alors, la musique, parfois, s'arrête.

Sur certains grands chantiers, en effet, comme la Santé, les Transports, les Risques Majeurs, les situations sont devenues aberrantes et l'incohérence intellectuelle et administrative bloque totalement toute évolution positive.

Mais ce n'est pas comme le croient certains parce qu'il y a « trop » d'administration. C'est parce qu'à force d'exporter ses élites vers des métiers qui ne sont pas les leurs, qu'il s'agisse de politique ou de gestion privée, la haute fonction publique française ne fait plus le sien. Que tout le monde fasse bien le métier qu'il a librement choisi au départ et non celui du voisin, et tout ira bien !

En même temps, la rigueur intellectuelle doit être plus forte : nombreux sont les projets dont l'utilité sociale à long terme n'est pas démontrée. Ce sont aussi souvent les plus dispendieux. En matière de transports par exemple c'est la politique du fil de l'eau qui est suivie, avec des dommages plus ou moins irréparables à l'environnement. Si l'on actualise par exemple le nombre réel des tués ou blessés sur les routes depuis 40 ans, on aboutit à des chiffres effarants. S'agit-il d'urbanisme ? Bien sûr, puisqu'il s'agit de choix en matière de transports quotidiens et occasionnels.

En matière de logement il en va de même : le système impose quasiment la reconstruction sur place lorsque, par hasard, l'élimination d'un petit morceau du tissu urbain devient possible. L'urbanisation des côtes, les nuisances sonores des aéroports, l'évolution vers un réseau d'assainissement rationnel, la maîtrise de problèmes d'assainissement et d'élimination des déchets, la prolifération des centres commerciaux, autant de dossiers sans solution.

L'urbanisme est aussi complexe que la politique, dont il est le synonyme. De plus, il a le côté systémique de l'agriculture puisqu'il est ancré dans le réel et non seulement dans la psychologie des hommes. Autant dire qu'il faut se lever matin pour y changer quelque chose ou tout simplement en restaurer les valeurs : équilibre dynamique, humanité, rationalité, esthétique. Il est la gangue de l'espèce humaine et il exprime aussi quelque part son rapport à la Nature.

En essayant de rendre ce rapport à la Nature plus étroit, plus élégant, moins matérialiste, on doit être dans le vrai. Suivre les lignes du terrain, cultiver la beauté des formes et la qualité des matériaux, limiter les passages en force, *transformer et éliminer le plus en amont possible les déchets, améliorer le métabolisme social*, sont probablement des points de repère intéressants pour bien travailler, du haut en bas de l'échelle, pour les grands comme pour les petits projets.

Et pour que la mosaïque humaine, vue d'en haut, apparaisse plus belle et, vécue au quotidien, soit plus douce.

Et si nous redescendons sur terre, dans une commune X, pour essayer de mieux la vivre en urbanisme, de mieux appliquer toutes ces belles idées ?

Nous y construirions **suffisamment d'équipements publics de qualité** mais pas trop pour ne pas asphyxier financièrement la ville aux dépens du reste. Nous développerions davantage encore le sport et les disciplines artistiques, l'équipement touristique en zone urbaine. Nous les entretiendrions de la façon continue.

Nous tenterions, même si c'est un combat très difficile, **d'y développer un réseau d'assainissement séparatif**, rationnel, bien entretenu, ne laissant se développer aucune nuisance ancienne ou moderne, assorti du traitement local et naturel chaque fois que c'est possible.

Requalifiant en permanence notre tissu urbain en continuité avec le passé sans densifier excessivement, nous y ferions **construire suffisamment de beaux logements sociaux**, en accession si c'était possible. Afin de ne pas léser les demandeurs authentiques, nous veillerions, grâce à des baux limités dans le temps, à ce que les logements locatifs existants soient prioritairement réservés aux habitants n'ayant pas suffisamment de ressources pour se loger dans le marché libre.

Nous obtiendrions que l'administration des logements soit faite, avec nous, au niveau régional ou communautaire mais que la police des lieux relève exclusivement de l'autorité locale, dans le cadre des lois.

Nous essaierions de **relier la ville au monde extérieur sans la laisser annexer par celui-ci**, en lui conservant sa personnalité, qui est souvent à découvrir. Liens au passé, logique des passages, développement des commodités, mise en valeur des paysages et des perspectives, tout est bon pour atteindre cet objectif.

Nous chercherions à **faire en sorte que les habitants aiment s'y trouver**, le plus souvent possible et donc en appréciant les cafés, les promenades. Nous n'oublierions pas les aides au déplacement pour les personnes âgées et les handicapés, les endroits où les jeunes peuvent se retrouver et faire de la musique.

Nous voudrions **y faciliter les déplacements**, tout en limitant les nuisances directes et indirectes de l'automobile : stationnement souterrain, transports publics totalement souples et banalisés, agréables comme des supermarchés modernes. La voirie y serait progressivement repensée pour la rendre plus souple, plus conviviale, moins dangereuse.

Nous aimerions **la rendre belle**, en faisant en sorte que le mobilier urbain soit un élément de beauté ou tout au moins un élément neutre dans le paysage et non un élément d'agression visuelle, en favorisant des ravalements, gais et variés si possible, en aménageant des espaces verts de qualité, en y installant des sculptures, en faisant circuler l'eau

Et pour réaliser tout cela, nous tenterions de convaincre nos parlementaires qu'il n'est pas nécessaire de voter toujours plus de textes toujours moins appliqués pour exister et qu'il vaut mieux se concentrer sur la bonne application des lois qu'asphyxier le bon fonctionnement de la chose publique en général et de l'urbanisme en particulier.

Qu'ils se souviennent que contrairement à une attitude aujourd'hui répandue, ils sont d'abord les députés du citoyen et non ceux du pouvoir.

Nous tenterions de convaincre le gouvernement qu'il doit vraiment prendre en main ses propres ministères, leur insuffler une dynamique positive. Il ne doit pas laisser certains d'entre eux paralyser les marchés publics, désespérer les hôpitaux, désagréger les universités et d'autres faire, non la politique du gouvernement, mais celle de lobbies publics ou privés.

Nous tenterions de convaincre certaines administrations que les collectivités locales ne sont, ni des bandits de grand chemin dont il convient de prévenir les méfaits, ni des baronnets locaux sans droit de basse justice. Que, bien au contraire, ce sont des agents souvent efficaces et responsables du Service Public.

Nous tenterions de convaincre le monde associatif que la ville n'est pas seulement un réservoir potentiel et arbitraire de subventions mais simplement un régulateur de la dépense publique en fonction d'objectifs sociaux contractualisés, pour la réalisation desquels le monde associatif intervient librement en relais.

Nous tenterions enfin de convaincre les citoyens que la dépense publique, si elle est bien conduite, n'est pas un mal en soi qu'il faut combattre au profit de la consommation individuelle, mais qu'elle est et sera de plus en plus le moteur de la qualité de vie.

L'urbanisme c'est bien sûr le *Legó* du maire. Mais son *Legó*, qu'il a hérité de son prédécesseur et qu'il remettra à son successeur, est destiné à construire, en vrai, des éléments durables de la vie. Il doit donc apprendre à bien s'en servir, le respecter, l'expliquer, l'animer et l'entretenir. Mais quel plaisir !